PLANIFIER

الخطوط الجوية الجزائرية EXPÉRIENCE

AIR ALGÉRIE

DÉCOUVRIR

ET

VOYAGE

RÉSERVER



Animaux de compagnie

Votre animal de compagnie Chien, chat, oiseau ou autre animal domestique est accepté à bord des vols d'Air Algérie sous réserve de conditions exigées par le pays de destination ou de départ.

Il est à noter que plusieurs États exigent certains documents tels que les certificats vétérinaires, licences d'importation, certificats de vaccination, puce d'identification, tatouage et autres exigences.

Pour connaître les modalités de transport de votre animal, savoir s'il peut voyager avec vous en cabine ou en soute, ou s'il doit obligatoirement être transporté par fret, il est impératif de signaler sa présence dès la réservation de votre voyage ou contacter notre Call-center.

Un nombre limité d'animaux est accepté à bord, selon le type d'appareil mis en place.

Le transport des animaux en soute est strictement interdit sur les vols en partance ou à destination de la Grande-Bretagne. L'acheminement doit obligatoirement se faire par le régime Fret.

PETC Animal en cabine jusqu'à 06 kg (<= 06 kg)
AVIH Animal en soute jusqu'à 23kg (<= 23 kg)
AVIH de plus de 23kg moins de 32kg, application de l'EMD Dépassement de poids (HBAG).

Voyage des animaux domestiques en cabine

- Le transport des animaux en cabine est limité, la vente pourra être effectuée en agence Air Algérie ainsi qu'au niveau de l'escale. *
- Les animaux domestiques admis en cabine ne doivent pas excéder un poids maximum de 06 kg (animal + contenant de transport).
- Le transport doit se faire dans un contenant fermé solide, étanche et aéré permettant à l'animal de respirer librement.
- Le contenant doit pouvoir être installé sous le siège de devant. Le total des 3 dimensions ne doit pas excéder 115 cm (55 + 40 + 20 cm).
- L'animal doit pouvoir se tenir debout, se retourner et s'allonger confortablement dans le contenant.
- Les passagers sont responsables de leurs animaux qui doivent rester dans leur contenant durant tout le vol.

- En cas de risque de gêne importante pour les autres passagers, l'animal peut être refusé.
- Chaque passager ne peut voyager qu'avec un (01) seul animal.
- La cage doit porter le nom et prénom du passager, l'adresse ainsi que le poids de l'animal.
- Les animaux doivent être transportés avec des documents valables certificats de santé et de vaccination.
- Les animaux doivent être transportés avec des documents valables certificats de santé et de vaccination et respecter toutes les exigences sanitaires des pays de départ, d'arrivée et/ou de correspondance.
- L'animal doit avoir tous ses vaccins obligatoires à jour et doit être muni d'une puce électronique

Voyage des animaux domestiques en soute

- Le transport des animaux en soute est limité, la réservation devra être effectuée uniquement au niveau de l'escale.
- Les animaux en soute sont acceptés d'un poids allant jusqu'à un maximum de 32 kg.
- Au-delà de 32 kg le transport se fera via le fret.
- Les frais pour les animaux dépendront du poids et de la taille combinés de l'animal et de sa cage.

Tarifs pour le Transport des animaux en cabine et en soute

Le transport des animaux n'est pas compris dans le prix de votre billet ni dans la franchise bagage autorisée. Vous devrez donc vous acquitter d'une somme forfaitaire à l'aéroport ou à une agence Air Algérie. Celle-ci varie en fonction de votre destination.

Le tarif dû au transport de l'animal ainsi que sa nourriture sa cage est calculé sur la base de l'excédent bagage, soit par kilo excédentaire ou par pièce supplémentaire selon votre itinéraire, à l'exception des vols de et vers la Chine, calculé comme suit:

Réseau domestique algérien

En Cabine(PETC) <=06kg	En Soute (AVIH) <= 23kg
1500 DZD	3000 DZD

Réseau International

	En Cabine(PETC) <=06kg	En Soute (AVIH) <= 23kg
Zone A	7000 DZD 50 EUR / 50 CHF 45 GBP	15 000 DZD 100 EUR / 100 CHF 90 GBP
Zone B	18 000 DZD 120 EUR / 130 USD 175 CAD	24 000 DZD 150 EUR / 160 USD 220 CAD

Zone A: France, Europe (excepté la Russie et la Turquie).

Zone B: Dubaï, Doha, Caire, Moscou, Amman, Syrie, Beirut, Turquie, Arabie Saoudite, Afrique (vols directs), Montréal, Pékin, Addis-Abeba, Johannesburg, tarifs de/vers l'Afrique via Alger.

Voir Franchise et excédent bagage

Formalités

- Votre chien ou chat voyageant à destination des Pays de l'Union européenne et autres doit être muni d'une puce électronique d'identification, d'un passeport spécifique autre que son carnet de vaccination ordinaire, fourni et rempli par un vétérinaire habilité.
- Les exigences et conditions d'acceptation de votre animal sont plus strictes pour certains Etats, tel que : le Royaume Uni. Nous vous recommandons de vous renseigner auprès de l'ambassade de votre pays de destination.
- Pour être admis au transport, votre animal doit avoir tous ses vaccins à jour.
- Pensez à vous renseigner sur les conditions et réglementation d'acceptation en vigueur dans votre pays de destination.

• En cas de vols en correspondance avec une autre compagnie aérienne, l'accord d'acceptation à bord de votre animal doit vous être confirmé par votre agence Air Algérie.

Tous droits réservés Mentions légales Politique de confidentialité

EPE/SPA AIR ALGÉRIE, Compagnie de Transport Aérien de droit Algérien, Capital social de 60.000.000.000 DZD, Numéro RC 00B0091100, Identifiant Fiscal 00001600.1190.089 : Siège social : Quartier d'Affaires d'Alger Ilot n°01, Lot n°01 Commune de Bab Ezzouar Wilaya d'Alger, Établissement en France : RCS Paris n°775 756 729,18 avenue de l'Opéra 75001 PARIS, Tel : (Algérie) +213 2198 6363 (France) +33 1 7654 4000, Plateforme de doléances.

Algerie

+213 21 98 63 63



France

+33 1 76 54 40 00



Espagne

+34 9 12 69 34 34



Contact Center

3302





in

© 2022 Air Algérie – Tous droits réservé.